

LE MESSAGE SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air — NANTES

Bonne Année

Il est une vieille formule que, dans nos bonnes campagnes de l'Ouest, le jour de l'An, les enfants des moins favorisés de la fortune s'en vont récitant de porte en porte, en vue de recueillir quelques petites étrennes, telles que pommes, oranges, noix, bonbons, voire même quelques sous, grâce auxquelles ils peuvent eux aussi, le soir venu, se réjouir un peu auprès d'un bon feu, avec leurs parents trop pauvres pour leur offrir eux-mêmes quelque chose, en ce jour où tant d'autres enfants sont trop gâtés.

« On vous souhaite, disent-ils, une bonne année, une bonne santé et le Paradis à la fin de vos jours ! »

N'est-ce pas qu'elle est belle, cette formule, en sa simplicité ? Le *Message Syndical* la répète à son tour cette année.

Bonne année, donc, pour tous nos syndicats, pour les travaux qu'ils entreprennent, pour les œuvres qu'ils animent : bonne année pour les cours professionnels, les cercles d'étude, les services de placements et de coopération, les Bibliothèques, les caisses de chômage, les maisons de vacances, le conseil juridique ; bonne année pour les maisons de famille, la caisse rurale, les Sociétés de Secours mutuels, la Maison familiale, les Assurances sociales, les caisses dotales, etc...

Bonne année pour vous, chers amis lecteurs, pour vous et pour vos familles. Bonne année pour vos amis et pour tous ceux qui vous sont chers. Bonne année pour tous ceux qui s'intéressent à notre journal et à nos œuvres pour lesquelles il a été créé. Bonne année pour nos militants et pour nos militants. Bonne année pour nos bienfaiteurs, pour ceux qui nous aident, moralement et matériellement. Bonne année pour ceux qui nous dirigent avec un dévouement inlassable, et bonne année pour les modestes ouvriers et ouvrières de notre belle œuvre syndicale. Bonne année pour tous les nôtres et pour tous ceux qui le deviendront.

Bonne année ! C'est-à-dire que Dieu fasse que vous soyez heureux. Heureux dans vos affections, heureux dans vos affaires, heureux en tout.

Bonne santé aussi ! Ce second souhait est déjà contenu dans le premier, mais la santé étant ici-bas le premier des biens, il est tout naturel que l'on fasse un souhait spécial à son intention. Oui, bonne santé pour que chacun puisse mener à bien ses affaires personnelles, et les œuvres syndicales qui lui sont chères. Bonne santé, car sans elle la vie est bien triste. Le manque de santé a beau être une source de mérites, il n'en est pas moins vrai qu'il faut avoir l'âme bien forte pour le comprendre et en profiter. Bonne santé donc, encore une fois. Que si cependant vous souffrez, Dieu veuille vous accorder que cette souffrance vous rende également heureux, heureux de la supporter courageusement, en vue d'acquiescer des mérites, pour vous et pour vos frères.

Et le Paradis à la fin de vos jours ! N'est-ce pas là notre but ? Nous nous efforçons chaque jour de répandre autour de nous le plus de bien-être et de mieux-être possible, de faire régner le plus de justice que nous pouvons parmi nos semblables. C'est déjà très bien cela, mais nous espérons surtout que parmi ceux et celles que nous groupons en vue de leur obtenir ces résultats, il y en aura qui profiteront également des bonnes paroles que l'on entend aussi dans nos milieux syndicaux, et que là-haut, un jour, nous serons, grâce à nos syndicats, plus nombreux à jouir, après une vie bien remplie, des délices de ce Paradis. Puisse-tous nous, nous y retrouver un jour !

Voilà donc les vœux, amis lecteurs, que votre journal forme à votre intention au commencement de cette nouvelle année. Si les petits enfants dont nous avons parlé tout à l'heure récitent parfois leur formule du bout des lèvres, sans prendre garde au sens de leurs paroles, il n'en est pas de même ici. Mais, comme ces petits enfants, cependant, nos souhaits exprimés, nous tendons nous aussi la main !

Pourquoi donc ? Oh ! soyez tranquilles, ce n'est pas pour faire appel à votre porte-monnaie. C'est tout au plus, et seulement si vous êtes satisfaits de votre journal, pour vous prier de le faire lire le plus possible autour de vous, et de faire, vous, appel au porte-monnaie de vos amis, pour nous apporter ainsi quelques abonnements de soutien.

Et si vous trouvez à votre journal des défauts qui nous échappent, nous vous demandons de bien vouloir nous les si-

gnaler, avec les améliorations qui vous paraissent opportunes et possibles. Nous en tiendrons compte volontiers, nous désirons tellement vous présenter un journal intéressant et utile. Grâce à votre bonne collaboration, nous y arriverons, car ne souhaitez-vous pas, à votre tour, bonne année au *Message Syndical* ?

A. B.

Conseil de Prud'hommes DE NANTES

Nantes, le 15 décembre 1928.

Décision prise à l'Assemblée générale de la Section du Commerce, tenue le mercredi 12 décembre 1928 et formant jurisprudence.

En ce qui concerne l'employé de commerce engagé au mois, le premier mois est considéré comme un mois d'essai.

Le mois d'essai doit être accompli dans son intégralité et payé par l'employeur. A l'expiration de ce mois, les parties sont libres de se séparer sans qu'il y ait lieu à indemnité.

Il est recommandé aux parties de se prévenir de leurs intentions quelques jours avant l'expiration du mois d'essai.

En dehors de la période d'essai, il est dû, de part et d'autre, un mois de préavis pendant les quatre premières années passées dans la maison.

A partir de la cinquième année, jusqu'à la vingtième et comprise, l'indemnité de préavis d'un mois sera augmentée d'un quart de mois par année de présence.

A partir de la vingtième année (20^e), jusqu'à la trentième incluse, cette indemnité sera d'un demi-mois par année de présence, (en sus du mois de préavis).

Au-dessus de trente années, l'indemnité supplémentaire sera portée à un an, quel que soit le temps de service.

Par réciprocité, à partir de la cinquième année, le chef de maison aura le droit de demander des dommages-intérêts à fixer par le Conseil en cas de brusque départ de son employé.

Il n'est rien innové en ce qui concerne les garçons et bonnes d'hôtels, de restaurants et de cafés, non plus qu'en ce qui concerne les porteurs de pain et les préposés à l'entretien des animaux domestiques (préavis d'une semaine maintenu).

Nous remercions nos amis Ricordet et Foulon, conseillers prud'hommes, de cette communication, si intéressante pour les employés. Nous sommes convaincus que leur compétence a eu une bonne part dans la décision prise par le Conseil des Prud'hommes, et qu'ils continueront à mettre leur dévouement au service de la cause des employés, lorsqu'il s'agira de faire aboutir de justes revendications.

Nous rappelons d'autre part à nos syndiqués que, lorsqu'un employé prévient son patron de son prochain départ, il a la faculté soit de rester au service de son patron pendant le temps du préavis, soit de le quitter tout de suite, en lui payant l'indemnité de préavis.

CONGÉS PAYÉS aux Ouvriers et Employés de Magasin

Alors que les organisations syndicales s'efforcent d'obtenir pour leurs Membres, en particulier pour les ouvriers et employés de magasins, une loi leur accordant au moins une semaine de vacances payées, voilà que dans une réunion importante tenue à Nantes à fin novembre 1928, la majorité des Membres de cette réunion a émis un avis défavorable sur cette question, laissant aux chefs d'entreprise le soin d'accorder ou de refuser à leur personnel cette faveur, pourtant légitime, sous prétexte qu'une telle loi entraînerait une charge supplémentaire annuelle considérable, plusieurs milliards, paraît-il, à la veille de la mise en application de la loi sur les Assurances Sociales qui va imposer au Patronat des charges extrêmement lourdes.

Nous pensons que ceux qui ont donné cet avis défavorable s'exagèrent les charges occasionnées par la faveur qu'ils pourraient accorder à leur personnel et qu'ils reviendraient sur leur décision.

Quoi qu'il en soit, nous continuerons à faire campagne en faveur des vacances payées aux ouvriers et employés de magasins, et, afin d'en hâter le jour, nous saurons nous adresser aux Parlementaires, lesquels, nous l'espérons du moins, comprendront les raisons données et nous obtiendront satisfaction.

Patience donc, chers camarades, nous travaillons pour vous, mais, afin que satisfaction nous soit donnée plus rapidement, sachez vous grouper dans les organisations syndicales, pour montrer votre force et votre désir d'aboutir.

G. P.

L'Examen de Conscience du Syndiqué

Syndiqué, mon ami, fais-tu quelquefois ton examen de conscience de syndiqué ? As-tu seulement pensé que tu pouvais avoir à te reprocher quelques fautes contre ton syndicat ?

Essayons donc ensemble, si tu veux, au début de cette nouvelle année, de faire « grosso modo » ce petit examen.

Tu payes régulièrement ta cotisation, c'est très bien. Mais si c'est là tout ce que tu fais, crois-tu que ce soit suffisant ?

Tu viens, chaque fois que tu le peux, assister aux réunions. Tu écoutes attentivement les comptes rendus, les indications, les conseils qui t'y sont donnés. C'est très bien. Mais si tu ne fais que cela, n'as-tu plus de reproches à te faire ?

Que penser alors de celui qui ne paie pas régulièrement ses cotisations, qui n'assiste jamais aux réunions, qui ne connaît son syndicat que le bureau de placement, lorsqu'il est sans travail ? Oh ! celui-là, n'en parlons plus, veux-tu ?

Mais que faut-il donc faire encore, pour remplir son devoir de syndiqué ?

Il faut, mon ami, que tu joues dans ton syndicat un rôle actif. Payer ses cotisations, assister aux réunions, s'occuper de ses intérêts personnels, c'est un rôle passif. Mais si tu ne fais que cela, n'as-tu plus de reproches à te faire ?

N'oublie pas qu'un syndicat est un groupement organisé en vue de la défense des intérêts de ses membres, et que, comme tel — d'ailleurs l'origine de son nom l'indique aussi (syn, avec ; diké, procès) — il doit être essentiellement militant. Lorsqu'on ne veut gagner un procès, il faut travailler ferme.

Qui dit syndiqué, dit donc militant. Si tu n'es pas un militant, mon ami, tu commets une faute contre ton syndicat.

Mais, me dis-tu, pour être militant, il me faut faire des conférences, me déplacer, donner de mon temps, dont je n'ai pas trop pour ma famille. Comment y arriver ?

Point n'est besoin de conférences, de déplacements, ni de donner du temps dont ta famille a besoin. On ne demande à chacun que selon sa mesure. Il y a militant et militant. Ce que l'on te demande se réduit à fort peu de chose : c'est un minimum à la portée de tout syndiqué. Si tu le sens de taille à faire davantage, n'hésite pas à le lancer. Mais auparavant, fais au moins ceci :

Evite de juger tes dirigeants par toi-même. Si tu crois avoir à te plaindre de leur façon d'agir, demande-leur des explications au cours des réunions. Ton intervention sera toujours utile. Supposons que tu le sois cru légitime, soit par une omission, soit par d'autres termes, une non-intervention de celui-ci dans un cas où tu étais persuadé que le syndicat devait intervenir. Si tu t'es trompé, des explications te seront données. Tu n'ignores pas, en effet qu'une intervention doit être envisagée à divers points de vue, et que l'un d'eux a pu l'échapper. Tes dirigeants, qui ont non seulement les intérêts à sauvegarder, mais encore ceux de tes camarades, ont peut-être été dans l'obligation de faire passer l'intérêt général avant ton intérêt propre. Cela, tu ne l'en doutais pas. C'est pourquoi tu maugréais. Ton intervention, vois-tu, même si tu avais tort de « nous plaindre », t'aura servi à quelque chose : à connaître le fond de l'affaire, et de ce fait à l'apprendre que si tu as fait quelque sacrifice, tu as servi l'intérêt général.

Et si ta réclamation est fondée, ton intervention profitera à l'Assemblée tout entière, qui prendra ses dispositions pour que ses représentants ne retombent plus dans les mêmes fautes.

Donc, pas de jugements téméraires, mais des explications au grand jour.

Pas de paroles non plus contre ton syndicat. Tu as élu tes représentants. Tu dois donc avoir confiance en eux. Ce qu'ils font, c'est ce qu'ils croient être le meilleur pour l'intérêt de ton groupement. Si tu crois qu'ils ont mal fait, ne les critique devant personne. C'est très mal agir. Si tu as tort, en effet, vois la mauvaise propagande dont tu es l'auteur, car tes propos passeront de bouche en bouche, et ton syndicat ne manquera pas, malgré la fausseté de tes allégations, d'être atteint dans son prestige et dans son influence. Et si tu as raison, ne comprends-tu pas que nul n'est parfait ici-bas, que chacun peut se tromper, et que, si réellement les dirigeants ont commis une faute, tout en croyant bien faire, il ne faut pas les critiquer avec l'un et l'autre, mais attendre une réunion, où le linge sale sera lavé en famille, si linge sale il y a.

Pas de démission brusque de ta part, ni provoquée par toi chez d'autres camarades. Cela fait toujours mauvaise impression. Si tu n'as plus besoin de ton syndicat, et si tu ne veux pas continuer à en faire partie pour aider les camarades, donne franchement ta démission, en l'expliquant, de façon que ta lettre, lu éventuellement en public, ne fasse pas mauvaise impression. Et si ta décision est provoquée par un mécontentement quelconque, avant de partir — si tu as réellement des raisons de partir — explique-toi. Cela profitera à tout le monde. De même, si tu connais des camarades qui songent à quitter le syndicat par suite de mécontentement, justifié ou apparemment justifié, ne les pousse pas à partir brusquement. Au contraire, conseille-les comme je viens de le faire pour toi.

Défends ton syndicat chaque fois que tu l'entendras critiquer. Ne pas le faire, c'est commettre en quelque sorte un péché d'omission. Tu sais, je viens d'en parler, que tes élus s'efforcent de faire pour le mieux, qu'ils obéissent parfois à des mobiles qui t'échappent, mais qu'ils peuvent cependant aussi se tromper. Eh bien ! dis-le à ceux que tu entends critiquer à tort et à travers, et invite-les à venir plutôt s'expliquer en public à la plus prochaine réunion.

Agis aussi. C'est-à-dire, ne te contente pas du rôle passif de payer tes cotisations, de lire ton journal en songeant : « Ils ont raison » ; d'assister aux réunions et d'écouter les comptes rendus, les discours et les rapports en disant : « Ça a l'air de bien marcher ! » ; d'envoyer les sans-travail au bureau de placement de ton syndicat. — Non, cela ne suffit pas. Il faut que tu sois actif. Tu es l'un des rouages de ton syndicat. Il faut que tu sois un rouage moteur. Tâche de trouver pour ton bureau de placement des offres d'emploi aussi, et pas seulement des demandes d'emploi. On y arrive en causant à droite et à gauche. Sans même les rechercher absolument, en parlant de ton syndicat dans ton milieu, c'est-à-dire avec tes parents, tes amis, tes relations de travail, de divertissements ou autres, fais seulement savoir que ton syndicat possède un bureau de placement et des offres de vacances se produisant, soit chez eux, soit dans leurs relations, les offres d'emploi prendront d'elles-mêmes le chemin de ton syndicat. Tu auras ainsi, sans le donner trop de mal, rendu service à tes camarades, et par là même à ton syndicat.

Amène-tu aussi de nouveaux syndiqués. Ils sont nombreux, en effet, tes cousins, tes amis, tes copains, tes camarades de bureau ou d'atelier, qui ne sont pas encore syndiqués, ou qui sont mal syndiqués. Sois comme le voyageur de ton syndicat. Un bon voyageur de commerce ne laisse pas passer une seule occasion de vanter la marchandise qu'il représente. Quel que soit son interlocuteur, il sait toujours trouver le bon moment pour parler affaires. Fais de même. Dès que tu entres en conversation avec un « syndiquable », pense tout de suite à ton syndicat, et tâche de trouver le « joint » pour y glisser une parole opportune. Fais-lui connaître les avantages qu'il y trouvera. S'il reste sceptique, parle-lui de ce qui a déjà été fait. Dis-lui aussi ce qu'on a l'intention de faire. Qu'il comprenne que plus on est nombreux, plus on est fort. Si tu n'arrives pas à l'enrôler du premier coup, essaye une seconde fois, même une troisième, voire davantage encore. A force de frapper sur un clou, on finit par l'enfoncer. Je serais fort étonné que tu sois le seul à ne pas réussir dans ce genre d'entreprise. Essaye un peu, tu verras.

Vois donc, si chaque syndiqué amenait à son syndicat seulement un camarade par trimestre, ou même seulement un seul camarade par an, mais un bon, un syndiqué actif, qui ferait à son tour ce que tu vas faire après avoir lu ces lignes, vois comme ton syndicat deviendrait prospère au bout de quelques petites années, vois combien de services il pourrait rendre, lui qui en a déjà rendu tant, malgré qu'il ne soit pas encore aussi fort qu'il le voudrait.

Comme tu serais content de constater ce résultat, n'est-ce pas ? Eh bien, cela dépend de toi. A l'œuvre donc. Et d'abord, — je résume — pas de péchés contre ton syndicat, ni en pensées, ni en paroles ; ni en actions ; pas de péchés d'omission non plus. Ensuite de l'action, dès maintenant et sans cesse. De la sorte, quand tu feras, à la fin de cette nouvelle année — il faut le faire au moins un fois par an — ton examen de conscience de syndiqué, tu n'auras plus de reproches à te faire, tu seras content de toi. Tu auras pour toi la belle satisfaction d'avoir accompli ton devoir de bon syndiqué, la seule récompense — seule, mais suffisante — qu'un bon syndiqué soit en droit d'espérer.

A. BELLEVAIRE.

M. Gaston Tessier fait voter un vœu en faveur des Commissions mixtes au Conseil supérieur du travail

En dépit de l'ostracisme qui pèse sur lui et que nous avons signalé, notre ami Gaston Tessier fait de la bonne besogne



M. GASTON TESSIER Secrétaire Général de la C. F. T. C.

au Conseil supérieur du travail. Qu'on en juge par ce texte qu'il a déposé et pour lequel il a obtenu un vote unanime du Conseil :

« Le Conseil supérieur du travail émet le vœu que les mesures à prendre en vue de l'application, dans une profession ou région déterminée, des lois sociales et de protection ouvrière, notamment de celles qui concernent l'hygiène et la sécurité, soient de plus en plus préparées avec le concours de Commissions mixtes ou autres organismes paritaires dans lesquels soient représentées les organisations patronales et ouvrières de la profession et de la région. »

Ainsi se trouve, une fois de plus, consacrée la formule d'organisation professionnelle et de collaboration de classe chère aux Syndicats chrétiens et aux catholiques sociaux.

Au surplus, ce vote unanime rend plus inexplicable et condamne l'attitude des délégués cégétistes vis-à-vis du représentant de la plus importante organisation syndicale d'employés qui existe en France.

A. M.

Les Assurances Sociales

Nous publions ci-dessous le tract qui est distribué dans toutes les réunions, conférences-causeries organisées par l'Association des Chefs de famille de l'Union Régionale des Syndicats des Travailleurs chrétiens. Nous faisons un appel très pressant à tous nos syndiqués pour faire de la propagande autour d'eux et de faire signer les bulletins d'adhésion que nous tenons à leur disposition.

Nous avons déjà un certain nombre d'adhérents à la Caisse Mutuelle Familiale de la Loire-Inférieure, mais ce n'est pas quelques centaines qu'il nous faut, c'est plusieurs milliers. En conséquence, tous à l'œuvre. N'oubliez pas que la Caisse Mutuelle Familiale reçoit les adhésions :

- 1° De tous les salariés jusqu'à l'âge de 58 ans ;
- 2° De tous, sans distinction, en qualité de membre honoraire.

Le Parlement a voté, le 5 avril 1928, la loi sur les Assurances sociales, que réclamaient les catholiques sociaux depuis plus de cinquante ans.

Le but visé par la loi doit garantir les travailleurs contre les risques de chaque jour :

La maladie, qui prive du salaire quotidien et amène la misère au foyer ;

L'invalidité, par suite d'infirmités ;

La mort, qui prive la famille de son chef ;

La vieillesse, souvent atteinte sans qu'on ait pu réserver de quoi assurer le pain des dernières années.

Enfin, par cette loi, la joie amenée dans la maison par l'arrivée d'un nouveau-né ne sera pas amoindrie par la pensée des frais qu'entraîne la naissance.

COMMENT FONCTIONNERA LA LOI

Elle s'appliquera à tous les travailleurs dont le salaire ne dépassera pas 15.000 francs s'ils n'ont pas d'enfants, 18.000 francs s'ils ont un enfant, 20.000 francs s'ils en ont deux, et ainsi de suite, en augmentant de 2.000 francs par enfant.

Le fonds de garantie sera formé par un versement de 10 % du salaire, payé moitié par le travailleur, moitié par son employeur.

Les avantages assurés sont :

En cas de maladie, le paiement du demi-salaire, des frais médicaux et pharmaceutiques (sauf une petite réserve) ;

En cas d'invalidité par infirmité, une pension de 40 % du salaire ;

En cas de vieillesse, même pension qu'en cas d'invalidité ;

En cas de mort, un capital de 20 % du salaire annuel.

De plus, les pensions seront augmentées proportionnellement au nombre des enfants.

CE QUE SERA LA LOI

Elle sera ce que nous voudrions qu'elle soit.

Touchant onze millions de travailleurs, elle obligera au versement d'un total d'une dizaine de milliards chaque année.

Si nous nous désintéressons de la loi, ces milliards tomberont dans les caisses de l'Etat.

Mais il est permis de constituer des Sociétés de Secours mutuels pour recueillir les cotisations et les employer selon les prescriptions de la loi.

Il est de notre intérêt de régler nous-mêmes nos affaires.

Donc, entrons dans des Sociétés de Secours mutuels qui seront nôtres.

Les catholiques doivent être les premiers à agir en ce sens, à se grouper autour de ceux en qui ils peuvent avoir confiance.

La Fédération Nationale Catholique, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens ont décidé d'agir en parfaite union d'efforts.

Ces deux puissantes associations catholiques font appel à tous.

Travailleurs catholiques, entrez dans les Mutuelles catholiques.

Il est fondé, dans le diocèse de Nantes, une Société de Secours mutuels, sous le nom de Caisse Mutuelle Familiale de la Loire-Inférieure.

Cette Société assurera à ses membres :

Pour un versement de 50 centimes par mois, une allocation de un franc par jour en cas de maladie ;

Pour un versement de 2 francs par mois, une allocation de trois francs par jour ;

Pour un versement de 3 francs par mois, une allocation de cinq francs par jour ;

Pour une cotisation de 2 francs par an, un versement de 100 francs, en cas de décès, à la famille du décédé.

De plus, indemnité de maternité de 50 à 150 francs et d'allaitement de 5 à 15 francs par mois, selon les catégories.

Faites-vous inscrire à la Caisse Mutuelle Familiale. Groupée avec les caisses similaires des autres diocèses, elle assurera le service de la loi sur les Assurances sociales dans le sens catholique ; elle empêchera la laïcisation de la France, qu'on s'est vanté d'effectuer au moyen de la loi.

Il y a urgence à adhérer à la Caisse Mutuelle Familiale. Vous pouvez le faire, même si vous faites partie déjà d'une autre Société mutuelle.

L'adhésion n'importe quelle des catégories énumérées plus haut permettra de vous inscrire parmi ceux qui adhèrent à la grande caisse nationale qui sera gérée par nous et non par les fonctionnaires de l'Etat.

L'adhésion de Membres honoraires est sollicitée au même titre que celle des mem-

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS ET LE MEILLEUR MARCHÉ

bres participants ; la cotisation minima est de 10 francs par an.

Tous doivent s'inscrire à la Caisse Mutuelle Familiale de la Loire-Inférieure, soit à titre de membre participant, soit à titre de membre honoraire.

Il ne doit y avoir aucune défaillance. Adresser toutes correspondances, adhésions, etc., 11, rue du Chapeau-Rouge, Nantes, Association des Chefs de famille.

Conférences faites par M. Léon BUERNE

- 8 Novembre : Saint-Clément, Salle paroissiale.
- 13 — Ligne patriotique des Français, Salle du Chapeau-Rouge.
- 20 — Saint-Clair, Salle paroissiale.
- 22 — Sainte-Anne, Salle paroissiale.
- 24 — Saint-Félix, Salle Saint-Maurice.
- 25 — La Chapelle-des-Marais.
- 29 — N.-D. de Bon-Port, Salle du Patronage.
- 1^{er} Décembre : Saint-Hilaire - Saint-Florent (Maine-et-Loire).
- 9 — Carquefou.
- 9 — Mauves.
- 10 — Saint-Similien, Salle Saint-Michel.
- 13 — Basse-Indre.
- 16 — Réunion de l'U. R. des Travailliers Chrétiens, Salle Saint-Michel.
- 20 — Saint-Nazaire.
- 22 — Sainte-Croix.
- 23 — Haute-Goulaine.
- 23 — Section Saint-Pierre du Syndicat des Dames employées.
- 30 — N.-D. de Lourdes, au Pont-du-Cens.

Caisse Mutuelle Familiale DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Les statuts de la C. M. F. ont été déposés à la préfecture le 22 décembre dernier, elle pourra donc commencer à fonctionner le 1^{er} février prochain.

Nous donnons ci-dessous la composition de son Conseil d'administration, auquel viendra s'adjoindre d'autres personnalités, au fur et à mesure des besoins.

Président : D^r Thoby.
Vice-présidents : Léon Buerne, secrétaire de la Maison Familiale ; Dejoie, industriel.
Secrétaire : M^{lle} Dupuy, comptable.
Trésorier : Paul Foulon, représentant de commerce.
Membres : Baconnet, comptable ; René Joubert, comptable ; Jollan de Clerville, industriel ; Mathorel, industriel ; Ravin, linotypiste.

Assemblée Générale des Conseillers des Syndicats de l'U. R. T. C. O.

Le 16 décembre 1923 a eu lieu la réunion trimestrielle du Conseil de l'U. R., qui est, selon les statuts, une assemblée de tous les conseillers.

La séance est ouverte à 10 h. 34, par M. Buerne, président de l'Union Régionale. On procède d'abord à l'appel des Syndicats présents ou représentés. On en compte ainsi 26, sur 39 existants et convoqués.

1^{er} Procès-verbal de la réunion du 16 septembre. — Lecture est alors donnée, par M. Beillevaire, secrétaire général de l'Union Régionale, du procès-verbal de la dernière réunion trimestrielle, parue dans le « Messager Syndical » d'octobre 1923, et que l'assemblée générale approuve à l'unanimité.

2^e Revue des travaux. — La parole est de nouveau donnée à M. Beillevaire, pour la revue des travaux de l'U. R. depuis le Congrès de Nantes (mars 1923). Le secrétaire général dit d'abord quelques mots de l'immeuble, devenue propriété presque exclusive de l'U. R., et dont tout le monde a pu apprécier l'heureuse transformation (salle Saint-Michel, salle Léon XIII), et remercie le président de son dévouement à cette occasion.

Il parle ensuite de la belle réussite, à tous points de vue, de la représentation organisée par le Syndicat des Dames employées, dans la Salle du Chapeau-Rouge, de la belle pièce de Pierre l'Ermite, « La Femme aux yeux fermés », et félicite Mlle Drouart, la dévouée présidente de ce syndicat, ainsi que toutes les personnes qui l'ont secondée.

Le temps lui ayant manqué, par suite de l'arrivée trop tardive des comptes rendus de certains syndicats, pour faire une étude approfondie de leurs travaux, et l'énumération détaillée des travaux de certains syndicats devant être, quoique pleins d'intérêt, beaucoup trop longue, M. Beillevaire se borne à signaler le plus important.

A Nantes, le service de placement du syndicat des dames employées a procuré 135 emplois ; ce syndicat compte, en 1923, 168 nouvelles adhésions ; ses cours professionnels ont un succès grandissant sans cesse (nombreuses élèves diplômées) ; un cours d'enseignement ménager s'est ajouté aux autres depuis octobre ; le groupe des jeunes « Hermine » est d'une activité qui permet les plus grands espoirs : cercle d'études, trousseau, journal (exposé à Munich), tout marche très bien, et une caisse dotale est à l'étude ; 70 jeunes filles ont pu, cette année, profiter des maisons de repos.

Le syndicat des ouvrières de l'industrie, tout jeune encore, a pu pénétrer — succès notable — aux usines Talvande, et à la Raffinerie de Chantenay. La vice-présidente de ce groupe, Mlle Dupé, a obtenu le 2^e prix de propagande de l'Union Centrale.

A Indret, le groupe des J. S. C., sous l'heureuse et énergique impulsion du secrétaire de propagande E. Nicolas, manifeste une vitalité de plus en plus forte ; leurs fréquentes réunions et leurs cours, leur bibliothèque pourraient servir de modèles pour tous les groupes de J. S. C. à fonder encore dans notre région. E. Nicolas, dont l'activité est inlassable, s'étant encore occupé des habitations à bon marché, il tient à la disposition de M. Buerne plusieurs demandes de construction. D'autre part, aux élections à la Commission locale des salaires, les C. F. T. C. istes ont obtenu 130 voix, contre 40 aux unitaires et 500 aux Cégétistes ; succès réel, quand on songe que le syndicat d'Indret n'existe que depuis quatre ans.

A Saint-Nazaire, deux membres du syndicat des employés sont élus, aux Chantiers de Penhoët, délégués des dessinateurs, et ont déjà acquis des avantages plus appréciables que ceux obtenus l'année précédente. La visite de M. Poimboeuf a réveillé d'une façon surprenante l'activité de ce syndicat, lequel s'occupe d'une façon toute particulière, en complet accord avec M. Buerne, de l'étude des Assurances sociales et de la propagande en faveur des caisses catholiques.

A Trignac, le syndicat de la métallurgie a enfin réussi à se faire entendre par ses patrons.

A Angers, les syndicats féminins ont, comme à Nantes, ajouté depuis octobre, à leurs cours déjà existants et très prospères, un cours d'enseignement ménager. Le Bon Accueil a reçu, aux vacances dernières, 59 jeunes filles. Quatre mille francs de bourses de vacances ont été distribués. Mais l'affaire la plus importante de ces derniers mois est l'achat d'un immeuble, qui centraliserait tous les services syndicaux. Et pour l'achat de cet immeuble, les syndicats ont apporté 85 parts de 1.000 francs !

A Saint-Hilaire-Saint-Florent, le syndicat des Vins Mousseux, quoique âgé de deux ans à peine, a pu créer dernièrement une caisse de secours et de chômage, et augmenter ses cotisations.

A Saumur, les syndicats féminins possèdent une caisse dotale, qui fonctionne déjà, à l'entière satisfaction de ses adhérents. C'est ainsi qu'une dot de 864 francs a été donnée, en mai dernier à une adhérente, qui versait 5 francs par mois depuis huit ans.

A Cholet, reprise des cours féminins de sténo-dactylo, de français et de calcul, dans des conditions très satisfaisantes.

A Poitiers, le groupe des jeunes « Muguettes » s'est confectionné pour plus de 2.000 francs de pièces de trousseau.

A Châtelleraut, création d'une Union locale, pour grouper les divers syndicats masculins et féminins, et coordonner leur action. Le syndicat des employés étudie la création de cours de comptabilité, de français et de dessin industriel. Les syndicats féminins possèdent une commission d'achats en commun. Le nombre des jeunes « Muguettes » a un peu diminué, mais, espérons-le, c'est un recul pour mieux sauter.

L'exposé de M. Beillevaire terminé, M. Buerne provoque un échange de vues sur les divers points traités. Il exprime sa satisfaction, notamment devant l'augmentation sensible des syndiquées employées de Nantes, et devant le geste énergique et généreux des syndicats d'Angers, qui ont apporté à eux seuls 85.000 francs pour l'achat de leur immeuble. En ce qui concerne Indret, il ajoute qu'il vient de s'entendre avec ce syndicat pour l'achat d'un terrain et la construction, là aussi, d'un immeuble syndical, en ayant recours aux bons offices de la Maison Familiale.

Abordant ensuite la question de la semaine anglaise dans les magasins de nouveauté de Nantes, il déclare que l'on n'attend plus, pour son application, que la signature du décret par le ministre, chose qu'il va s'employer encore de son mieux à hâter le plus possible.

M. Pressensé, à propos de la vitalité des J. S. C. d'Indret, exprime son intention de s'occuper activement des jeunes. Il a déjà vu plusieurs personnalités de Nantes, qui entrent complètement dans ses vues et feront tout ce qu'ils pourront pour faciliter sa tâche auprès des jeunes gens dont ils s'occupent. Il est également décidé à donner un sérieux coup d'épaule au syndicat de la métallurgie de Nantes, qui ne va plus très fort. Il voudrait aussi voir se développer dans tous les grands centres des Associations interprofessionnelles, qui rassembleraient tous ceux qui n'ont pas pu se réunir assez nombreux de leur corporation pour former un syndicat, et qui s'entraideraient, sans distinction de profession ou de métier, jusqu'au jour où leur nombre leur permettrait de former le syndicat désiré. C'est ainsi qu'il compte former son propre, à Nantes, un syndicat du bâtiment.

A propos des jeunes, l'assemblée est d'avis de s'en tenir toujours à la ligne de conduite jusqu'ici adoptée : bonnes relations entre les J. O. C. et J. S. C., mais pas les uns, ne pas essayer d'y introduire les autres.

Le président dit ensuite un mot de son intention d'instituer des cours masculins en 1929, analogues à ceux que possèdent déjà les dames.

Il remercie enfin les délégués de Saint-Florent pour la bonne réception dont il a été l'objet chez eux dernièrement, lors d'une conférence sur les Assurances sociales.

3^e Comité National. — M. Buerne dit ensuite le vif plaisir qu'il éprouve chaque fois qu'il est appelé à prendre contact avec les dirigeants de Paris. Aussi a-t-il rapporté de son passage à Paris, lors du Comité National d'octobre, la meilleure impression, concernant principalement la bonne entente qui y a présidé.

La principale question qui y fut traitée fut celle des Assurances sociales, sur laquelle il ne veut pas s'attarder, étant donné que chacun des membres présents a pu, au cours de l'année, au cours des conférences qu'il fait un peu partout sur ce sujet.

4^e Congrès d'Angers. — La date en est, sous réserve, fixée au 17 février 1929.

En vue d'intensifier la propagande, particulièrement dans les milieux ouvriers d'Angers, on décide de demander à Paris, de nous envoyer, pour diriger le Congrès, M. Pérès, propagandiste ouvrier de la C. F. T. C. On est d'avis également qu'il serait opportun que des militants d'Angers passent à Saumur, la veille du Congrès, fairs quelcune conférence, en vue de provoquer, à Saumur, où il n'y a encore, malgré maintes et maintes tentatives, aucun syndicat masculin, la création de quelque syndicat. On décide enfin de demander à Mgr Rumeau de bien vouloir présider le Congrès.

La séance est alors levée pour permettre de déjeuner.

L'après-midi, la séance reprend à 2 h. 30. M. Buerne fait connaître l'état de la Caisse de l'Union Régionale, qui fait ressortir un avoir actuel de 4.360 fr. 35. Etat satisfaisant.

5^e Renouvellement du Bureau. — On procède ensuite aux élections du bureau. Sont élus membres du bureau : MM. Buerne, Foulon, Nicolas et Pressensé, et Mlle Drouart, Fabre et Poupard.

M. Buerne est réélu président.

6^e Assurances sociales. — Pour les raisons exposées plus haut, M. Buerne ne s'étend pas sur ce sujet. Il tient cependant à préciser que si c'est par discipline qu'il mène sa campagne en faveur des Caisses catholiques, le mot d'ordre venant de Paris, où F. N. C. et C. F. T. C. se sont mis complètement d'accord à ce sujet, c'est une discipline qui ne lui a nullement coûté, car elle entraine complètement dans ses vues.

Aussi M. Buerne est l'objet des félicitations de l'assemblée, dont chacun des membres s'efforce de suivre ses conseils, en étudiant à fond la question des Assurances sociales, et en se faisant le propagandiste le plus ardent.

7^e Questions diverses. — M. Pressensé communique le texte d'un article qu'il a préparé pour le « Messager Syndical », traitant du congé annuel payé pour les ouvriers de l'industrie et les employés de magasins, question qui a fait l'objet d'un projet de loi, combattu par certains, et qu'il nous appartient de soutenir. L'assemblée approuve son insertion dans le journal.

Après quelques mots échangés encore sur l'immeuble de la rue de Bel-Air, sur la semaine anglaise et sur le journal de l'U. R., pour lesquels MM. Foulon et Beillevaire reçoivent les remerciements du président, celui-ci exprime une fois encore sa reconnaissance pour tous ceux qui ont répondu aux convocations, et lève la séance.

Mlle Drouart, vice-présidente de l'U. R., exhorte l'assemblée à faire tout son possible pour augmenter le nombre des adhérents à nos syndicats, et rappelle qu'il ne faut pas oublier que nos syndicats, ainsi que les œuvres qu'ils animent, ne sont qu'un moyen de gagner des âmes, but de tout vrai Travailleur chrétien.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.
Union Nantaise DES Syndicats de Travailleurs Chrétiens
6, rue de Bel-Air, Nantes
Téléphone N° 120-71

Extrait d'un tracté que nous tenons à la disposition de nos Syndiqués et qui donne également les noms des commerçants qui nous accordent des remises sur nos achats.

Syndicats adhérents et Adresses

- Syndicat des Employés de Commerce et de l'Industrie.
- Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement.
- Syndicat de la Métallurgie et parties similaires.
- Syndicat des Cheminots.
- Groupe des P. T. T. (hommes et dames employées).
- Association Interprofessionnelle.
- Syndicat de l'Aiguille (dames, section habillement) ; (dames, section lingerie).
- Permanence : 6, rue de Bel-Air, mardi, jeudi, samedi, de 18 h. à 19 h. ; mercredi et vendredi, de 19 h. à 20 heures.
- Syndicat des Dames Employées du Commerce et de l'Industrie.
- Syndicat des Ouvrières de l'Industrie.
- Permanence : 16 bis, rue Talensac, transféré, 6, rue de Bel-Air, tous les jours non fériés, de 8 h. 30 à 12 h. ; de 13 h. à 19 heures.
- Syndicat Professionnel de l'Etablissement d'Indret, rue de la Paix, La Montagne (Loire-Inférieure).

Principaux avantages offerts à nos Syndiqués

- Caisse de Chômage : Demander les Statuts, 6, rue de Bel-Air.
- Placement : Nombreux et intéressants emplois. Amélioration de situation.
- Coopération : Service d'achats en commun. Escompte dans les magasins.
- Cours professionnels : Comptabilité, Sténo-Dactylographie, Français, Anglais, Cours ménagers, Cours aux apprentis en application de la loi Astier, Menuisiers-Ebénistes, etc.
- Journaux mensuels : Le Messager Syndical, servi gratuitement à tous les syndiqués ; L'Hermine, servi gratuitement aux Jeunes du syndicat des Dames employées.
- Bibliothèque : Prêt gratuit de livres, publications, derniers ouvrages parus.
- Maisons de vacances : A la mer et à la campagne.
- Cercle d'Etudes : Questions sociales, religieuses, économiques, familiales.

Conseil juridique : Loyers, Contributions, Pensions militaires, Différends entre patrons et employés.

Repos, Maison de famille : pour les dames syndiquées, déjeuners et dîners, prix modiques, 18, rue Talensac.

Caisse Rurale Urbaine des Syndicats Chrétiens : Caisse de prêts mutuels pour constructions, etc.

Maison Familiale : Société anonyme Coopérative d'Habitations à bon marché ; application de la loi Loucheur ; conditions spéciales aux syndiqués.

Société de Secours Mutuels des Travailleurs chrétiens : pour les syndiqués et leur famille, accordant : Allocation quotidienne de maladie, Maternité, Allaitement, Indemnité en cas de décès, Remboursement des frais pharmaceutiques, médicaux et chirurgicaux. Prix spéciaux pour clinique.

Assurances sociales : Organismes pour l'application de la loi loi du 5 avril 1923.

Association Interprofessionnelle
Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes
CONVOCATION
2^e Dimanche-13 janvier 1929, à 9 h. 30, au Siège, 6, rue de Bel-Air, réunion des Membres de l'Association.

Réunion du Dimanche 2 Décembre 1928
Le dimanche 2 décembre étaient convoqués les membres de l'Association Interprofessionnelle.

La plupart des inscrits avaient répondu à l'appel, aussi avons-nous eu une réunion fort intéressante.

L'Association qui ne compte que quelques mois d'existence a un effectif de plus de 20 membres. C'est peu, direz-vous, eh ! oui, mais c'est un début et il faut compter suivant les promesses faites à cette réunion sur de nouvelles recrues.

Pourquoi la création de cette Association ? Permettre aux travailleurs isolés de pouvoir venir avec nous en attendant la création de Syndicats de leur profession. L'Association est donc à proprement parler l'antichambre du Syndicat.

C'est ainsi que tout laisse espérer que courant de l'année 1929, il sera possible de créer un Syndicat du Bâtiment et peut-être un Syndicat du Cuir, nous y travaillerons.

Après l'appel des Membres de l'Association par G. Pressensé, qui présidait la réunion, et le rapport moral depuis la création de l'Association, il est procédé à la constitution du bureau.

Sont élus :
Président : M. Lesimple.
Vice-Président : M. Baudry.
Secrétaire : M. Drouart.
Trésorier : M. Jouy.

M. Lesimple en prenant possession de la présidence remercie ses camarades de la confiance qu'ils lui témoignent et promet de mériter cette confiance en faisant tout ce qu'il pourra pour l'Association et pour ses membres.

On envisage ensuite les moyens à employer pour intensifier la propagande en 1929.

Plusieurs des Membres de l'Association, en particulier M. Renelleu, signalent les convocations et comptes rendus à communiquer aux journaux, la propagande dans les patronages et tous moyens propres à intensifier la propagande en vue du recrutement.

Plusieurs questions fort intéressantes sont ensuite posées par MM. Le Heiget et Gratas, auxquelles répondent les camarades Duhamel, Lesimple, Baudry et Pressensé.

Avant de se séparer il est décidé de se réunir à nouveau le 2^e dimanche de janvier.

Bonne et réconfortante réunion qui laisse des espérances pour 1929.

G. PRESSENSÉ,
Délégué aux Organisations ouvrières.

Syndicat de la Métallurgie et parties similaires

6, rue de Bel-Air, Nantes
CONVOCATION
3^e Dimanche, 20 janvier 1929, à 9 h. 30, au Siège, 6, rue de Bel-Air, réunion des Membres du Syndicat.

Réunion du Dimanche 25 Novembre 1928

Si un certain nombre de Syndiqués avaient répondu à la convocation du Conseil Syndical, beaucoup trop avaient cru devoir s'abstenir sans même se faire excuser, ce qui prouve, pour certains, et ceux-là même qui se plaignent de leur situation, combien peu ils s'intéressent aux conditions de leur sort. Il serait cependant désirable que, pour étudier, discuter les conditions de travail, salaires, etc., que tous les professionnels comprennent leur devoir, se syndiquent et assistent, à moins de cas exceptionnels, aux réunions auxquelles ils sont convoqués, ainsi ils encourageraient les conseillers syndicaux pour la peine qu'ils se donnent pour leurs camarades. Espérons qu'ils comprendront leur devoir à l'avenir.

Ceci dit, si le nombre de présences n'était pas ce qu'il aurait dû être, du moins, les décisions prises ont-elles été importantes.

M. Davaine, président, retenu à Paimboeuf par service, s'était excusé. La réunion a donc été présidée par G. Pressensé, ancien secrétaire de l'U. R., délégué aux Organisations ouvrières, entouré des camarades Moreau, vice-président ; Eugène et Gabriel Barbier, secrétaire et trésorier du Syndicat.

Après l'exposé du rapport moral par G. Pressensé et de la situation financière par Gabriel Barbier, il a été étudié la question de l'action de propagande en 1928-29. C'est ainsi que certains camarades, en

ce qui concerne la propagande à faire pour 1928-29 ont promis leur concours le plus complet et ils l'ont prouvé en amenant avec eux plusieurs camarades. En somme, bonne et réconfortante réunion qui peut laisser espérer pour l'avenir.

Avant de lever la séance il a été décidé que la prochaine réunion aurait lieu le troisième dimanche 20 janvier.

Sur demande de quelques camarades il a été décidé aussi qu'une permanence serait faite tous les mercredis soir, de 19 à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

G. PRESSENSÉ,
Délégué aux Organisations ouvrières.

Section des Dames

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie
16 bis, rue Talensac. Téléphone 134.09

La Vie Syndicale

Le Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie est heureux d'offrir aujourd'hui à tous ses adhérentes et à ses nombreux amis ses meilleurs vœux.

Nous avons enregistré bien des progrès dans le cours de l'année dernière ; que celle qui commence voit s'accélérer notre marche en avant.

Faisons tous nos efforts pour que plus actif, plus bienfaisant et plus fort vive le syndicat.

Assemblée générale

du Syndicat des Dames Employées du Commerce et de l'Industrie

Dimanche 2 décembre, avait lieu, dans la salle restaurée des Syndicats chrétiens, 6, rue de Bel-Air, l'assemblée générale annuelle du Syndicat des Dames employées, sous la présidence de M. le chanoine Ménard.

Mlle Patarin, secrétaire des Syndicats chrétiens d'Angers, y prit la parole. Un grand nombre de syndiquées avaient répondu à l'appel du Conseil syndical, et c'est devant plusieurs centaines de personnes que s'ouvrit la séance.

Sur l'estrade avaient pris place M. le chanoine Ménard ; M. Buerne, le dévoué président de l'Union Nantaise ; Mlle Drouart, présidente du Syndicat.

Dès le début, M. Buerne tint à dire sa joie d'avoir pour hôte le Syndicat des Dames, qui, désormais, aura son siège dans cet immeuble, dont la destination est d'être le siège de tous les syndicats de travailleurs chrétiens ; il profite de l'occasion pour remercier les personnes qui se dévouent pour faire de l'immeuble de la rue de Bel-Air la propriété des syndicats.

M. le docteur Le Meignan qui, à son grand regret, n'a pu assister à cette cérémonie, et le commandant Lévesque, présent, n'oubliant que lui-même, dont le dévouement à la C.F.T.C. est de tous les instants.

Mlle Drouart, l'active et toujours souriante présidente, remercie M. le chanoine Ménard d'avoir bien voulu accepter de présider l'assemblée générale et aussi de son soutien pendant la Sainte Messe.

La parole est ensuite donnée à Mlle Chevriier, secrétaire adjointe, pour la lecture du rapport moral. Perfection du genre, ce rapport mériterait d'être reproduit en entier ; cependant, la place dont nous disposons nous oblige à le diminuer.

RAPPORT MORAL

Après un souvenir ému à la maison qui, pendant dix ans, abrita le syndicat, Mlle Chevriier explique pourquoi le siège en a été transféré 6, rue de Bel-Air. L'achat de l'immeuble, où une place fut réservée au Syndicat des Dames, et aussi l'Union nécessaire de tous les Syndicats par un contact permanent.

Durant l'année, qui vient de s'écouler, un point a retenu l'attention du Syndicat : l'application de la semaine anglaise dans les magasins ; nous avons eu l'occasion de parler ici, et à plusieurs reprises, de cette réforme souhaitable, nous aurons encore le temps d'y revenir puisqu'il ne manque que la signature du ministre pour la mise en application !

Ce rapport nous fait connaître l'activité du service de placement du syndicat et les nombreux placements effectués à la satisfaction des employées et employeurs.

Les cours de perfectionnement ont une grande part dans la vie des jeunes, et les succès nombreux montrent que professeurs et élèves s'y intéressent. La création d'un cours ménager comble une lacune.

L'action sociale du Syndicat ! Dans tous les domaines, nous en trouvons des traces et aussi un peu dans tous les coins de notre région, voire plus loin. N'est-il pas représenté à toutes les réunions où l'on peut étudier et chercher à connaître ce qui se fait ailleurs.

Les jeunes, les « Hermine », très nombreuses, forment véritablement l'espoir syndical : elles ne sont pas oubliées ; tous les deux mois, elles ont leur cercle d'études, sous la direction de M. l'abbé Chancelle, qui veut bien mettre à leur disposition son talent de directeur et la flamme d'apostolat qui illumine son activité. Mlle Cizeau leur montre comment l'on confectionne un trousseau à des prix fort modestes, et elles pensent déjà à créer une caisse dotale !

Elles ont aussi un journal qui a figuré à l'exposition de la presse à Munich. Une bibliothèque très intéressante est mise à la disposition de tous ; des achats ont pu être faits pendant l'année, grâce aux bénéfices de la kermesse.

La Société de Secours Mutuels des Travailleurs chrétiens, fondée en 1922, compte parmi ses membres de nombreuses syndiquées, à qui elle a l'occasion de rendre de grands services sous différentes formes : indemnités, maternité, allaitement médical, etc.

A l'utile on sait joindre l'agréable : des fêtes nombreuses ont lieu : promenades, kermesses, concerts, conférences. Le dimanche 20 mai, promenade jusqu'à Denée, en passant par le Marillais et Saint-Florent. Réception à Denée par les Abeilles Angevines, heureuses de voir chez elles leurs amis de Nantes. La kermesse dans les jardins de Nazareth fut, cette année, favorisée par le soleil, aussi fut-elle fructueuse.

Mlle Chevriier, longuement applaudie, put se rendre compte combien tous avaient apprécié son excellent rapport.

La parole est donnée à Mlle Cizeau, pour la lecture du rapport financier, établi d'une façon très claire. Cet exposé a permis à tous de se rendre compte du talent de la secrétaire et de l'effort de la Société. Mais ne devions pas ici les mystères de la comptabilité intérieure dont le rapport incite Mlle Drouart à demander que le versement des cotisations soit fait d'une façon régulière.

M. le chanoine Ménard procéda ensuite à la distribution des diplômes obtenus en cours d'année par les élèves des cours de comptabilité et de sténo-dactylographie. Six élèves ont obtenu le certificat d'aptitude professionnelle. Pour la sténo-dactylographie : Mlles Lassort, Pointhière, Tourneux ; pour la comptabilité : Mlles Cadoret, Geoffroy et Gautron. Une élève du cours supérieur de comptabilité : Mlle Marion, qui a passé avec succès l'examen pour l'obtention du diplôme de « tenue de livres de la Société de Comptabilité de France ».

Nous ne pouvons que féliciter les heureuses lauréates, et aussi leurs dévoués professeurs.

M. le chanoine Ménard donne ensuite la parole à Mlle Patarin, venue d'Angers apporter la bonne parole aux Nantaises.

Elle est heureuse de se trouver parmi ses amis de Nantes, à qui elle apporte le bon souvenir des Angevines.

Son but est de montrer comment la charité peut intervenir dans le domaine syndical, suivant la parole du Christ : « Aimez-vous les uns les autres. »

Il ne faut pas seulement considérer la charité au point de vue de l'aumône et du bien matériel, à faire à plus pauvre que soi.

L'esprit de charité intervient dans les relations de tous les jours. Relations entre syndiquées et aussi relations avec les étrangers, dans son milieu de travail, c'est le meilleur moyen de faire le bien autour de soi.

La charité doit transpirer de nos actes et amener insensiblement vers notre idéal la foule indifférente.

Allons vers les indifférents, non en bienfaiteurs, mais en frères. Il faut aller pour eux jusqu'au dévouement. Savoir se faire aimer par les services rendus.

Mais la charité ne doit pas non plus s'exercer exclusivement envers les étrangers ; dans l'intérieur même du syndicat, il y a du bien à faire ; son recrutement doit être le souci quotidien de tous et de toutes ; amener des adhérents au syndicat est faire une excellente charité, car c'est faire connaître un milieu où le bien se fait.

Allier aussi l'esprit de charité à l'esprit de justice dans les revendications concernant la profession et indiquer ainsi qu'il existe une différence entre les méthodes de nos syndicats chrétiens et celles des syndicats de la C. G. T.

M. le chanoine Ménard remercia la conférencière d'avoir si bien dit que l'esprit du syndicat doit être l'esprit de charité. Il félicita Mlle Patarin de son dévouement à la cause syndicale. Nantes lui semble particulièrement choisie pour le développement de la fraternité dans la forme syndicale ; ne doit-elle pas son christianisme à l'union fraternelle de deux frères, Saint Donatien et Saint Rogatien ?

La Bibliothèque

Votre Bibliothèque a le grand plaisir de vous annoncer sa conférence annuelle, qui aura lieu le 17 janvier, salle du Chapeau-Rouge, à 20 h. 1/2 ; elle sera faite par Charles Le Goffic, qui nous parlera de « Chateaubriand et la Bretagne ».

Le nom du conférencier et celui du sujet choisi vous disent tout le charme de cette soirée vraiment littéraire. De plus, il y a pour vous un devoir d'amitié à répondre à l'invitation de cette Bibliothèque, à qui vous devez tant d'heures de joie profonde, de douces émotions, d'enthousiasme et aussi de réconfort.

Vous savez son grand désir de cette année : s'offrir... un intérieur confortable ; sa vieille armoire, où il faut plonger bien profond pour vous avoir vos amis les livres, ne peut plus les contenir tous ; nous rêvons d'un grand meuble pratique ; mais, même les rêves doivent se payer, aussi venez très nombreuses et placez-vous des cartes.

A tous les membres du groupement et du Syndicat il sera fait une réduction de 50 %. Prix des places, 5 fr. et 3 fr.

Nos derniers livres :
« Marguerite Sainclair », par Mgr La-veille.

« Une petite fleur écossaise », émile de Sainte Thérèse de Lisieux. Petite, elle le fut par sa naissance, elle le fut par toutes ses années de jeunesse consacrées à un dur travail manuel ; elle le fut surtout par sa touchante humilité, par sa candeur enfantine, par sa simplicité joyeuse. Après avoir copié ici-bas la petite sœur française, elle l'imite là-haut par sa prodigalité à l'égard de toutes les souffrances.

« Physiologies de saints », par Ernest Hello. Il y a eu cent ans, le 4 novembre, qu'Ernest Hello, ce magnifique défenseur de l'Eglise, est né à Lorient. Au moment où toute la pensée catholique salue son souvenir, il est bon de relire ces pages si belles sur les saints. A vous, les auditrices fidèles des dimanches de récollection, nous vous conseillons son chapitre sur Saint François de Sales.

« Belleville », par Robert Garric. Dans son admirable livre, qui devrait être dans toutes les bibliothèques et les foyers de France, Robert Garric nous fait part des réflexions de ceux qui ont éprouvé la force des Cercles d'

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, Rue du Calvaire - NANTES LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE TISSUS 9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES

RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

BONNETERIE GEMISERIE
LINGERIE - CHAPELLERIE

l'irrésistible désir de voir votre bibliothèque vivante, bien vivante, et vous donnera bien d'autres généreux desirs encore.

Romans : « La Huitième », par Alice Pujol ; « La Couronne d'étoiles », par Yvonne Schultze ; « Derrière le Voile », par Mathilde Alanic.

Syndicat de l'Aiguille

Habillement et Lingerie réunis
6, rue de Bel-Air, Nantes

REUNION GENERALE DES DEUX SECTIONS, au siège social, 6, rue de Bel-Air, le dimanche 13 janvier 1929, à 17 heures.

Conférence sur les « Assurances Sociales », par M. Buerner, président de l'U. R. Prière aux Syndiqués de venir très nombreux.

COTISATIONS

Al début de l'année, n'oublions pas de mettre en règle nos livrets du syndicat et du Secours mutuel !

Mlle Rousseau, recevra les cotisations du Syndicat, Conciergerie de la Banque de France, rue Lafayette ; et Mlle Favre, tous les 1^{er} dimanche du mois, au siège, 6, rue de Bel-Air, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

REUNION DU 9 DECEMBRE 1928

Le 9 décembre, la Section de l'Habillement reprendra ses réunions, ayant eu sa part d'honneur, le 28 octobre, en la belle fête de Saint-Michel, si magnifiquement inaugurée, et où le Syndicat de l'Aiguille, d'après sa fondation, venait le deuxième.

C'est donc avec joie, que nous avons, dans la plus stricte intimité, inauguré la belle salle syndicale Léon XIII, si bien nommée, puisque ce fut grâce à ce grand Pape et à son Encyclique « Rerum Novarum », que le sort de l'ouvrier fut amélioré.

M. Buerner, président de l'Union Nantaise et de l'Union Régionale des Travailleurs Chrétiens, nous offrit la bienvenue en des termes pleins de sympathie pour notre section de l'Habillement, nous promettant son dévouement, son appui, ses conseils et surtout son cœur plein de charité chrétienne, qui fait qu'il se dépense au-dessus de ses forces, pour soulager son prochain, voyant Dieu en lui.

M. l'abbé Olivier, notre Directeur, remercia M. Buerner de nous avoir si bien accueillis, dans cette nouvelle salle syndicale, et lui fit la promesse de venir bientôt nous parler des « Assurances Sociales », sujet d'actualité, qui intéressera beaucoup d'entre nous.

Notre Directeur termina la réunion en nous encourageant à faire valoir en nous cette grande vertu de bonté que Dieu nous a donné, en nous dévouant pour nos frères, soit en plaçant des billets de tombola, en cherchant de nouveaux membres honoraires, en confectionnant de jolies choses pour notre vente de charité.

Enfin, en faisant preuve de bon cœur, en soulageant la misère, les infortunes, les maladies, ne cherchant ni la gloire, ni les honneurs, en ayant seulement une bonté bienveillante, éclairée par un sourire, allant à ceux qui souffrent par tous les moyens qui se trouvent à notre portée.

Donec, à l'œuvre, pas d'hésitation, plaçons des billets, confectionnons des lots. Dès maintenant les billets sont en vente au prix de 0 fr. 50. Prière de s'adresser chez Mlle Morandau, présidente, 10, rue du Couédic.

La Secrétaire.

Section de Saint-Pierre

La Section Saint-Pierre a décidé d'organiser le 23 janvier, à 15 heures, une séance récréative au profit de ses cours syndicaux et de son œuvre de trousseau.

Le programme comprendra un drame chrétien en quatre actes : « Après la neuvième heure ». Intermèdes aux entr'actes.

Buffet. Tombola. Connaissant le talent de nos artistes, vous voudrez bien nous honorer de votre présence.

Le Bureau syndical de la Section Saint-Pierre.

Famille Syndicale

Nous apprenons le décès de : Mlle Elisabeth Leloch, syndiquée. Mlle Lucie Bachelu, syndiquée de la Section Saint-Pierre.

M. Chevallier, frère de Mlle Albertine Chevallier.

M. Gallais, père de Mlle Gallais.

M. Richard, père de Mlle Y. Richard.

A nos amis et à leurs familles, nous offrons l'expression de notre vive sympathie et nos chrétiennes condoléances.

Les Caisses dotales

Dans plusieurs Villes du Nord, à Paris, Rouen, et tout près de nous, à Cholet et Saumur, on a établi, dans les Syndicats féminins des Caisses Dotales, et leur grand succès est bien la meilleure preuve de leur nécessité.

Mais en quoi consiste, au juste, une Caisse Dotale ?

Pour nous renseigner, lisons l'article 2 des Statuts de celle de Saumur :

« La Caisse Dotale a pour but :
1° Faciliter aux jeunes filles honnêtes et laborieuses la formation d'une dot convenable pour le jour de leur mariage ;
2° De développer en elles les qualités qui font une bonne mère de famille ;
3° D'encourager leur persévérance dans l'amour du travail, l'ordre et l'économie ;
3° D'encourager leur persévérance dans le bien et leur fidélité au Syndicat. »

Voilà, n'est-ce, un magnifique programme ! Et qu'est-ce qu'une syndiquée doit faire pour participer à ces merveilleux résultats ?

Ce n'est pas bien difficile : être économe, tout simplement.

Nous savons toutes, par expérience, que nous devons travailler pour vivre, ou tout au moins, pour contribuer au bien-être de notre famille. Mais nos talents nous laissent toujours quelque argent avec la plus grande liberté pour son emploi. Pour cet emploi, il y a deux manières : celle des économes et celle des gaspilleuses.

La gaspilleuse n'a jamais un sou, elle attend avec impatience la fin du mois pour s'acheter telle bagatelle dont elle n'a nullement besoin, la paie le double de sa valeur, car elle la veut absolument, et à peine la possède-t-elle, songe à en acheter une autre qui lui plaît mieux.

Au moment du mariage, on n'a pas d'argent pour s'établir, on en recule indéfiniment la date pour économiser un peu. Cette épargne — condition sine qua non du mariage — est vraiment bien tardive : on ne saurait, dans un délai de six mois ou même d'un an, rattraper l'argent gaspillé pendant des années.

Mais la jeune fille gaspilleuse n'est pas guérie de ce défaut par le mariage.

Souvent les gains du mari sont insuffisants à satisfaire les caprices de sa femme, alors elle va travailler. Pécuniairement, l'équilibre est rétabli, mais moralement ! Nous sommes de ceux qui pensent que la femme mariée doit rester à son foyer, se dévouer à ses enfants et à son mari et que le salaire féminin n'est qu'un pis aller en cas de nécessité absolue.

Plus tard, la maladie s'installe au foyer, on se désespère et on regrette ses folles dépenses, mais il n'est plus temps. Il est infiniment plus facile d'éviter la misère par la prévoyance que de s'en débarrasser quand elle nous tient.

Parlons maintenant de la jeune fille économe : elle connaît la valeur de l'argent, combien certains ont de peine à en gagner et cela lui ferait trop de peine de gaspiller chose si précieuse. Autour d'elle, elle a vu les ennuis et même les malheurs causés par l'imprévoyance. Elle sait se passer de bagatelles pour s'acheter après quelque chose qui en vaut la peine sans être obligée de demander d'argent à ses parents.

Mais, dans le mot « Economie », elle ne saurait entendre le mot « Privation ». Son épargne porte uniquement sur le superflu, jamais sur le nécessaire.

Puis, elle prévoit le moment de son mariage.

Elle comprend le besoin d'une dot qui apparaît, sinon comme absolument indispensable à l'entrée du mariage, au moins comme éminemment utile. En effet, on a remarqué que les veuves nantaises de la pension militaire ont la préférence sur les jeunes filles à marier. Le futur chef de famille choisit en général, à qualités égales, celle qui lui apportera de quoi aider à la sécurité du lendemain.

C'est donc pour faciliter l'économie aux jeunes filles que l'on a fondé les Caisses Dotales.

La cotisation mensuelle est en général de 2 francs. On peut verser davantage jusqu'à concurrence d'une certaine somme fixée dans les statuts.

Mais le jour du mariage, ou de l'entrée en religion ou des 25 ans, le total des versements est remboursé plus les intérêts, plus aussi les primes variables. Ces primes sont constituées par des dons de personnes s'intéressant à la jeunesse, par le produit de loteries, séances récréatives, etc... Elles sont parfois très élevées. (Ainsi, à Saumur, à la fête des Rois, cette année, on a remboursé à une jeune fille ayant atteint ses 25 ans, la somme de 712 francs, et elle n'avait versé que 352 francs.)

Ces primes sont calculées, suivant les statuts, soit sur les sommes versées, soit sur le nombre de mois de Sociétaire.

Les cotisations sont versées chaque mois par les soins du Conseil, à la Caisse d'Epargne où il y a un carnet nominatif pour chaque adhérente.

Nous pensons qu'à Nantes, cette œuvre très intéressante serait bien accueillie dans notre groupe de Jeunes.

Le Conseil national économique et les sténo-dactylographes

Dans sa séance du 25 mai 1928, le Conseil National Economique fait une double constatation :

1° La profession de sténo-dactylographe est « très encombrée par des éléments de médiocre compétence », par conséquent peu appréciés, peu payés et souvent atteints par le chômage.

2° Les sténo-dactylographes habiles et instruits sont en nombre insuffisant pour les besoins du commerce et de l'industrie.

Le C. N. E. attribue cette situation :

a) A l'absence d'instruction générale chez les sténo-dactylographes.

b) A la propagande et aux réclames tapageuses d'établissements commerciaux qui, dans un but exclusivement lucratif, attirent les sténo-dactylos et ne leur assurent qu'une formation douteuse.

Pour parer à cet état de choses, le C. N. E. attire l'attention de M. le Ministre de l'Instruction publique sur la nécessité — d'exiger des postulants un minimum indispensable de culture générale — d'offrir des méthodes sérieuses d'enseignements — de contrôler les établissements commerciaux.

Le C. N. E., en terminant, exprime le vœu suivant :

« Que l'enseignement technique public de sténo-dactylo soit développé et s'applique à former des employés ayant une culture générale et une habileté professionnelle répondant aux besoins de leur profession. »

INDRET

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES OUVRIERS DE L'ETABLISSEMENT D'INDRET

Siège social : rue de la Paix, La Montagne (Loire-Inférieure). Permanence et Bibliothèque ouvertes chaque samedi, de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Calendrier du Mois

Samedi 5 janvier : Réunion de la J. S. C., à 10 h. 1/2.

Lundi 7 janvier : Réunion de bureau, à 18 heures, au siège social.

Samedi 19 janvier : Cercle d'étude pour la J. S. C., à 10 h. 1/2.

Lundi 21 janvier : Réunion d'études pour le Conseil syndical, au siège social, à 18 heures.

Samedi 2 février : Réunion de la J. S. C., au siège social, à 10 h. 1/2.

Lundi 4 février : Réunion de bureau au siège social, à 18 heures.

NOTA. — Dans le courant du mois de janvier aura lieu une réunion générale, Hôtel des Terrasses, rue Violin, La Montagne.

Réunion générale du 30 novembre 1928

Nos syndiqués se réunissaient le 30 novembre, à 18 heures, à l'Hôtel des Terrasses, à La Montagne, sous la présidence du camarade Royer et des assesseurs Buord et Godard.

La parole est donnée d'abord à R. Le Gall, qui, après avoir remercié, en termes choisis, les camarades présents, présente le nouveau bureau syndical, élu à bulletins secrets.

Remerciant d'abord les membres du précédent Conseil de leur collaboration et les assurant de la reconnaissance du syndicat pour l'excellent besogne qu'ils ont faite dans les premières années de notre organisation, il s'adresse ensuite au nouveau bureau : « Chers camarades, nouveaux élus, soyez assurés que vous rencontrerez ici la meilleure camaraderie, afin que nous puissions faire ensemble de bon et beau travail. Tels sont mes vœux les plus chers, à moi et aussi au camarade secrétaire de propagande. »

A l'ordre du jour figurait la question des salaires. Le président donne lecture de la lettre adressée au ministère de la Marine pour les augmentations de salaires, et qui a paru dans le dernier « Messenger Syndical ». Il donne également connaissance de la correspondance échangée avec la Fédération, et de la circulaire émanant des différents Comités d'entente des ports, en vue de l'obtention du salaire national.

Après un échange de vues de la part de l'assemblée, il est décidé de continuer notre action fédérale et syndicale. L'assemblée fait confiance à ses militants pour mener à bien cette revendication d'intérêt général.

La question des auxiliaires, à son tour, est remise une fois de plus en discussion. R. Le Gall assure que la Fédération prend une part active et ne cessera de faire des démarches auprès du Ministère de la Marine et des parlementaires pour que satisfaction soit obtenue.

Puis vient un grave problème : celui des cotisations. Alors que dans toutes les orga-

nisations, depuis plusieurs années, les cotisations ont été augmentées, notre syndicat, malgré les frais qu'ont pu occasionner la bibliothèque, le paiement des indemnités de naissance, des secours après une trop longue maladie, la propagande, les augmentations confédérales, etc., n'a pas encore augmenté ses cotisations. Eh ! bien, à partir de l'année 1929, les cotisations seront portées à 2 francs au lieu de 1 fr. 50 par mois. C'est évidemment un sacrifice que nous demandons à nos amis, mais ils sauront le comprendre, s'ils veulent que notre syndicat grandisse et prospère, car les fortes cotisations font aussi les fortes organisations. Cette augmentation ayant été votée à l'unanimité des membres présents, nous espérons bien que les autres camarades seront, en lisant ces lignes, du même avis que leurs amis de la réunion du 30 novembre.

Prenant la parole à son tour, après l'exposé du président, le secrétaire de propagande est heureux d'exprimer sa joie d'apprendre aux syndiqués quelques bonnes nouvelles. A notre précédente réunion, dans son rapport, il entroyait un projet d'avenir, projet qui a peut-être alors effrayé quelques camarades, mais dont maintenant nous pouvons, grâce à la ténacité de son auteur, dire qu'il est tout à fait réalisable. Une salle à nous, un bâtiment à nous, une maison syndicale, quoi. Eh ! bien, nous l'avons, grâce à l'appui précieux que nous avons rencontré en la personne de L. Buerner, président de l'U. R. de l'Ouest, lequel a aplani les difficultés que nous rencontrions, et qui ne sont plus pour nous, à l'heure actuelle, qu'un mauvais rêve. Nous devons mettre la main à la pâte et nous faire des bâtisseurs. Il y en a tant qui se plaisaient à démolir. Nous montrons une fois de plus que nous existons, et cette œuvre en sera une preuve indéniable. Pour mener à bien cette construction, nous espérons trouver beaucoup de bonnes volontés. Elles ne manquent pas, et dès aujourd'hui nous leur faisons appel.

Nous apprenons aussi à tous les membres du syndicat, sympathisants, amis, etc., que nous lançons une tombola dont le tirage aura lieu le 9 mai, jour de la Fête du Travail. Pour la modique somme de 0 fr. 50, on courra la chance de gagner une superbe cuisinière émaillée, une garniture de cheminée, un service de verres de la Cristallerie Fougère, etc., plus de 200 lots. Camarades, vous lui ferez le meilleur accueil, car une fois de plus encore vous montrerez votre sympathie pour notre organisation ouvrière.

Avant de lever la séance, l'ordre du jour suivant fut voté :

« Les membres du Syndicat professionnel d'Indret, réunis en assemblée générale, sous la présidence de Paul Royer, assesseurs P. Buord et G. Godard, après avoir entendu le président R. Le Gall dans différents rapports, s'engageant à l'unanimité à poursuivre auprès du ministre de la Marine et des parlementaires l'action entreprise pour les légitimes revendications en faveur du salaire national, et l'augmentation des salaires revendiquée par différentes lettres dans le courant de novembre ; protestent énergiquement contre les lenteurs que l'on apporte à faire valoir leurs droits ; décident de ne plus prendre part à aucune manifestation organisée par d'autres Fédérations ou Syndicats. »

Le Secrétaire de séance.

Bureau syndical pour l'année 1929

Président : René Le Gall. Secrétaire de propagande, conseiller de l'U. R. et l'U. sociale nantaise : E. Nicolas. Secrétaire adjoint, « questions ouvrières » : P. Royer.

Trésorier général : V. Collet. Trésorier adjoint : E. Le Bastard. Conseillers : A. Alis, P. Buord, G. Amiot, G. Godard.

FEDERATION DES SYNDICATS PROFESSIONNELS DE LA MARINE

Le Budget de la Marine à la Chambre

La lecture du compte rendu du récent débat budgétaire nous révèle que l'effectif ouvrier des arsenaux de la marine, qui était de 33.403 en 1913, est tombé à 27.718 en 1929, soit une diminution de 17,5 pour 100.

Le rapport présenté par M. Dumesnil et commenté à la tribune par différents orateurs abonde en considérations sur l'utilité et le maintien des arsenaux, et sur l'excellence de leur main-d'œuvre, toujours plus productive, par conséquent plus appréciée.

La question des admissions plus nombreuses des apprentis dans les arsenaux et établissements de la marine a été agitée, ainsi que celle de l'Inégalité du salaire des ouvriers auxiliaires et immatriculés par catégories professionnelles, en raison de la retenue pour retraite payée par les premiers. A ce sujet, M. Leygues a déclaré qu'il pensait pouvoir, en 1929, accorder

Choisissez bien vos Produits d'Alimentation

Parmi nos produits alimentaires de première nécessité figure l'huile à manger ; par ces chaleurs et ces temps orageux, la salade et la vinaigrette ont notre préférence, mais, pour cela, devons-nous choisir des maisons qui vendent des produits GARANTIS. LE DEPOT OLEICOLE DE FRANCE, 12 bis, Rue de Verdun, est avant tout une maison d'huiles de table, vous y trouverez donc, non seulement DES HUILES DE PREMIER CHOIX à des prix DEFIAINT TOUTE CONCURRENCE, mais aussi des succédanés de l'huile, tels que le SAVON DE MARSEILLE 72 %.

POUR ACHETER BON ET PAS CHER, IL FAUT S'ADRESSER A DES MAISONS SPECIALISEES.

aux auxiliaires un complément de salaire, compensateur de la retenue obligatoire qu'ils subissent.

A noter une intervention opportune de M. Appell, réclamant pour le port de Cherbourg la construction d'un plus grand nombre de sous-marins ; une réponse rassurante de M. Leygues à M. Pouzet, relative à la sécurité de l'emploi des ouvriers de Rochefort affectés à la Marine, à l'Air et à la Société Goldenberg.

Le salaire national a été l'objet de plusieurs interventions dans la discussion générale et sur les chapitres ; la revendication reste située sur le terrain interministériel, il faut que les syndicats ouvriers continuent leur action et proclament sans répit la justice de la cause qu'ils défendent.

M. Dumesnil, rapporteur, a déclaré que « sur une différence de 280 millions entre le budget de 1928 et celui de 1929, 60 millions sont affectés au relèvement des salaires (dans ce chiffre il faut comprendre une augmentation portant sur les accessoires du salaire, telles que primes de rendement, etc...) ; mais le relèvement, ajouté-t-il, devra être appliqué sous la réserve de ne pas compromettre le rendement, en adoptant des mesures qui aboutiraient soit à empêcher le classement minutieux des spécialistes, qui doivent avoir des salaires différents, selon leur rendement et leur valeur professionnelle, soit à imposer l'avancement automatique à l'ancienneté ; sous ces réserves, nous prions M. le Ministre de la Marine d'être le bon ambassadeur, auprès du président du Conseil, pour le décider à réaliser le salaire national chez tous les travailleurs de l'Etat. »

Les Services en Régie

Dans la deuxième séance du 3 décembre 1928, la Chambre a voté définitivement la loi tant attendue par un bon nombre de nos camarades. Les services accomplis par les ouvriers et les ouvrières embauchés entreront en ligne de compte pour l'établissement du droit à pension, et dans la liquidation de la pension, pour tous les intéressés ouvriers et fonctionnaires, qui, quelque soit le régime de retraite, seront encore au service de l'Etat au moment de la promulgation de la loi.

Le Secrétaire fédéral, Adolphe MICHEL.

SAINT-NAZAIRE

Syndicat de la Métallurgie DECES

Le Conseil Syndical a été éprouvé par la mort, à la suite d'une opération, du bon camarade Henri Rumeur, conseiller juré des menuisiers, au Chantier de Penhoët.

De nombreux syndiqués ont assisté au service religieux célébré à la chapelle de l'Hôpital. Le corps fut ensuite emmené au Croisic. A la famille éplorée nous présentons de nouveau nos chrétiennes condoléances.

A. D.

ANGERS

SYNDICAT DES EMPLOYES DE BANQUE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

A Angers, dans le cours de ce dernier trimestre, les amis du syndicalisme chrétien ont eu la bonne fortune d'entendre, tour à tour, Gaston Tessier, secrétaire général de C. F. T. C., et Marcel Poimboeuf, secrétaire général de la Fédération des employés catholiques.

C'est devant six cents hommes, que le lundi 2 décembre, Gaston Tessier a parlé à l'Association Franciscaine angevine de ce sujet si important : « Les Assurances sociales et le devoir des catholiques », l'érudition et la clarté d'exposition de l'orateur ont instruit un auditoire très attentif, impatient de connaître le mécanisme de cette loi dont Gaston Tessier fit valoir la nécessité et le rôle bienfaisant, il rappela les initiatives des catholiques et

PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU

22, Rue de la Fosse - NANTES

Remise de 5 % aux Membres du Syndicat Chrétien

LE CORVEC

Le Meuble qui dure, par sa fabrication parfaite et exclusive, au Meuble Breton

PRIX DEFIAINT TOUTE CONCURRENCE

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

Clinique du Boccage

Avenue Emile-Boissier (près la Place Cauleaux)

Tél. 132.77 - NANTES - Tél. 132.77

CLINIQUE MEDICALE

CLINIQUE CHIRURGICALE

CLINIQUE D'ACCOUCHEMENT

Installation moderne, hygiène et confort

Conditions toutes spéciales aux Familles faisant partie du Syndicat

A VENDRE A NANTESM

(dans divers quartiers)

TERRAINS A BATIR

de toutes contenances

TOUTES FACILITES DE PAIEMENT

La plupart de ces terrains conviennent tout particulièrement aux travailleurs qui désirent se faire construire une maison par application de la loi LOUCHEUR

S'adresser : Société d'Extension de Nantes 2 bis, rue Dugommier

Vous cherchez des MEUBLES

de Fabrication soignée, à un Prix modéré, adressez-vous à

LA FABRIQUE DE MEUBLES MASSIFS

21, Rue Mercœur - NANTES

Conditions spéciales aux familles des Syndiqués

POIL ANGORA

ELEVEURS ne vendez pas sans nous consulter

J. & P. HUTCHISON

Société anonyme au capital de 1 million AGENTS ACHETEURS DE FILATEURS ANGLAIS

79, quai Fosse - NANTES

leur part active dans la confection de cette loi, et il termina en montrant le devoir qu'ont les catholiques de se grouper ensemble, pour, qu'avec leur idéal de justice et de charité, les assurances produisent le maximum de bienfaits. De vifs applaudissements montrèrent au confondateur la sympathie de l'auditoire.

Le vendredi 27 octobre, Marcel Poimboeuf, se rendant à Nantes, fit une halte dans notre ville. Malgré un temps affreux, c'est devant une assistance assez nombreuse que le secrétaire de la Fédération nous entreprit du « syndicalisme chrétien, de la position qu'il occupe aujourd'hui ».

Le président Albert Rochereau est heureux de présenter l'orateur, il le remercia d'avoir réservé une soirée aux camarades Angevins, puis le secrétaire présente un rapport succinct de l'activité syndicale ; et c'est avec cette sûreté de doctrine et cet enthousiasme qui le rendent si sympathique, que Marcel Poimboeuf nous montre, dans le syndicalisme, non une force pour un conflit interminable, mais au contraire, une force pour harmoniser les intérêts, éviter les conflits et assurer une collaboration produisant ses bienfaits à la société toute entière. Il nous cite certains

TEINTURERIE DION & BONNET

32, Rue du Calvaire - 21, Quai Richebourg - 4, Rue de la Boucherie

ATELIERS : 21, Rue de La Pelleterie - NANTES

Nettoyage à sec par procédés perfectionnés

TÉLÉPHONE 126-89 Conditions spéciales aux Syndiqués TÉLÉPHONE 126-89

A JEANNE D'ARC BONNETERIE DU BOUFFAY

17, Rue de la Barillerie, 2, Quai du Bouffay - NANTES - Téléphone 131.79

Maison A. BLOUIN-BOUIN

Spécialité de BAS, CHAUSSETTES, et tous autres Articles concernant la Bonneterie

Tous les Jours et Samedis, Vente-Réclame

Une Réduction de 5% sera accordée à tous les Membres du Syndicat Chrétien munis de leur carte.

A LA VILLE DE REIMS
MAISON DE CONFIANCE
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel de Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10% de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises sur la Loire, les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Été

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme - Capital 30 Millions
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE
Toutes opérations de Banque et de Bourse

VITRAUX D'ART
pour Eglises et Appartements
Henri UZUREAU
Peinture - Vitrerie - Décoration
9, RUE D'ERLON, 9 - NANTES

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, Rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles
5% de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE GENERALE
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS
GLACES & MIROITERIE - TENTURES
- Installations complètes pour tous genres de commerces -
P. AFFILÉ
21, Rue Saint-Léonard - NANTES
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat Chrétien.

Quincaillerie - Ménage
BOISSELLERIE - VANNERIE
M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine
Outillage Agricole - Jardinage
ARTICLES DE CAVE

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le MODANA (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : **A. POUDAT & C^e**
4, Rue Mercœur - Tél. 146.90

CORSETS ÉLASTIQUES - GAINES - BAS A VARICES
Ceintures Médicales en tous Genres
E. LETHU ATELIERS ET TISSAGE
A SAINT-NAZAIRE
6, 8, 10 Passage Pommeraye
NANTES
TOUS TISSUS ÉLASTIQUES
Remise de 5 0/0 aux Membres du Syndicat Chrétien

Office Central de la Photographie
A. THURET
26-28, Rue de Verdun, NANTES
Tous les Appareils et Fournitures générales
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs
Spécialités Kodak, Estampes d'Art
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

Photographie
Ancienne Maison H. PÉNOT
Lucien DENIAU, Succ^r
6, Place du Change, NANTES
Agrandissements, Charbon, Pointe sèche
Travaux Industriels et Amateurs
10% de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

MASSAGE FACIAL - MANUCURE
Coiffure de Dames - Parfumerie
COIFFURE A DOMICILE POUR MARIAGES
Jane Mahaud
19, Rue des Vieilles-Douves
(près des marches du Bon-Pastour)
NANTES
Conditions spéciales aux Syndiqués

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État
BONS D'ÉPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

avantages obtenus par l'action de la Fédération, soit auprès des pouvoirs publics, soit auprès d'entreprises privées.
Il nous résume le projet de statut légal des employés, résultat d'une longue étude des militants de la C. F. T. C., sa raison d'être, la différence professionnelle bien marquée entre l'employé et l'ouvrier, et les objections bizarres que certains opposent au statut.
Marcel Poimboeuf termine en faisant appel aux militants pour qu'ils redoublent d'activité, et aux jeunes, pour qu'ils se préparent, pour l'étude, à devenir l'élite syndicale chrétienne qui assurera à notre pays la prospérité et la paix.
Des applaudissements montrèrent à l'orateur qu'il avait été compris et la résolution de suivre ses conseils. Puis M. le chanoine Brac tint à remercier l'orateur pour tout le bien qu'il venait de faire, et il formula le souhait de voir se former de nombreux militants de la trempe de Marcel Poimboeuf.
En résumé, excellentes soirées dont le syndicalisme chrétien angevin profitera dans un avenir prochain.

Les années qui suivirent furent pour le Syndicat des années de croissance extraordinaire. Seul sur la place de Nantes, il vit se multiplier ses adhérents, qui venaient chercher dans son sein avantages matériels et moraux. A toutes il faisait bon accueil et rendait de signalés services.
Mixte tout d'abord, nous l'avons dit, le Syndicat, pour se conformer à la législation nouvelle, ne se compose plus que d'ouvriers, et a modifié ses statuts en conséquence. Il s'est affilié au groupement féminin de l'Abbaye, à Paris, et à la C. F. T. C. Il n'a cessé de prospérer et de faire du bien aux ouvrières, qui fidèles aux professions si honorables et si utiles de couturières et de lingères, lui ont accordé leur confiance. Il y travaille d'ailleurs en bon accord avec les autres Syndicats de l'Union Nantaise qui, tous venus après lui, sauf celui de l'Ameublement, portent à leur aîné le respect que mérite son âge et tout un passé de bienfaisance.
Le Syndicat de l'Aiguille est actuellement divisé en deux Groupes : la Section Sainte-Marie ou Association des Lingères, et la Section Sainte-Anne ou Association des Ouvrières de l'Habillement, dont les présidentes respectives, M^{me} Emma Clémintot, qui a été élue à ce poste voilà bientôt huit ans en remplacement de sa sœur, de regrettable mémoire, et M^{me} Morandau, rivalisent d'ardeur et de dévouement dans l'accomplissement de leur tâche, souvent très lourde.
Chaque Section a tous les ans ses réunions particulières, au cours desquelles sont discutées les diverses questions qui intéressent leur profession. Elles ont également leurs réunions générales, dont profite leur aumônier pour leur parler un peu morale et religion.
Le Syndicat de l'Aiguille organise tous les ans une promenade pour les membres de ses deux Sections, et donne également chaque année une séance récréative gratuite pour laquelle chaque Section à tour de rôle est mise à contribution.
Chaque Section possède son service de placement, ainsi que sa Société de secours mutuels, laquelle, moyennant une cotisation modique, leur assure une indemnité en cas de maladie, une réduction des honoraires chez certains médecins et le remboursement de la moitié des honoraires effectivement payés, un secours en cas de décès et une prime à la naissance.
D'autres caisses fonctionnent à côté, alimentées soit par des membres honoraires, soit par des ventes de charité faites chaque hiver, pour venir en aide aux sociétaires qui ne peuvent plus travailler, et que leur grand âge ou leurs infirmités empêchent de faire partie d'une mutualité.
A ces ventes, la Section Lingerie expose les ouvrages de ses plus habiles ouvrières, fine lingerie, broderie, dentelles, mettant ainsi en valeur leurs talents.
Un don d'une personne anonyme a permis de faire une caisse de famille qui permet aux sociétaires de l'une et l'autre Section de prendre un repos nécessaire, soit au bord de la mer, soit à la campagne.
La Section Sainte-Anne a organisé un cours de coupe, pour les apprenties et les petites mains qui désirent compléter leur savoir professionnel. Ce cours est donné deux fois par semaine, du mois d'octobre au mois de mars, par un professeur diplômé.
Les apprenties des deux Sections se réunissent le troisième dimanche de chaque mois, pour se livrer à leurs joyeux ébats sous les yeux de leurs présidentes, et recevoir entre deux gâteries de bons et sages conseils de leur aumônier. Elles sont récompensées à la fin de leur apprentissage, par un livret de caisse d'épargne en proportion avec leur mérite.
Mes chers amis, je pense que le Syndicat de l'Aiguille lui aussi a droit à notre gratitude la plus profonde. Les services qu'il rend à ses membres ne sont pas de ceux qui passent inaperçus, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral et religieux. Nul n'ignore en effet, le zèle dont il est l'objet de la part de toute une élite de prêtres de notre ville, dont je n'ose donner les noms, craignant d'en oublier, tellement ont été nombreux ceux qui jusqu'à ce jour se sont plu à participer à sa vie.
(A suivre).
Le Gérant : FOULON PAUL.
Imp. DUPAS & C^e, 57, rue Saint-Clement, NANTES.

CYCLES et MACHINES A COUDRE
L. LEVÊQUE
13 et 13 bis, Place Viarme - NANTES
NEUF ET OCCASIONS
Réparations et Accessoires
de Machines de toutes Marques
Remise de 5% aux Syndiqués
sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

NANTES-DENTAIRE
13, Rue Lafayette - NANTES
Cabinet dentaire ouvert tous les jours
de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.
CHIRURGIENS DENTISTES de la FACULTÉ de MÉDECINE de PARIS
Traitement et Extraction des Dents sans douleur
Dentiers les plus perfectionnés - Prix Modérés

Société Générale
18, Rue Lafayette
NANTES
BANQUE - CHANGE - BOURSE

ÉLECTRICITÉ
LUMIÈRE, FORCE, SONNERIES, TÉLÉPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

La Saint-Michel 1928
(Suite)
Passons maintenant au second, par ordre d'ancienneté : je veux dire le Syndicat de l'Aiguille.
On pourrait presque dire que le Syndicat de l'Aiguille vit le jour à Rome même. La pensée de cette œuvre y fut du moins suggérée par le Pape Léon XIII, au cours d'une audience accordée à un groupe de catholiques, parmi lesquels se trouvait le comte Albert de Mun, et Elie Bardoul, président des cercles catholiques d'ouvriers nantais. « Vous vous occupez de grouper des ouvriers, leur dit-il, et c'est très bien, mais pourquoi n'en pas faire autant pour les ouvrières ? » Ces paroles du plus grand pape du siècle dernier ouvraient à ces deux apôtres des œuvres sociales un champ d'action nouveau.
Aussi, peu après son retour, en décembre 1891, M. Bardoul, ayant réuni le Conseil des Dames Patronnes des Cercles ouvriers, leur fit part de la suggestion du Saint-Père, et leur demanda de s'intéresser d'une façon toute spéciale au sort des femmes de la classe ouvrière. L'idée d'une association professionnelle était lancée ; elle fit peu à peu son chemin, précieusement encouragée par M. l'abbé Touchet, alors directeur des œuvres diocésaines, inlassablement propagée par des Dames dévouées, parmi lesquelles méritent une mention toute spéciale M^{me} Ch. Le Cour, de Montl, Elie Bardoul, Leglas, Brard, De-lafoy.
Le Père du Lac, venu à Nantes sur la demande du Comité, pour faire une conférence sur la nécessité des Œuvres sociales catholiques, prodigua encouragements et conseils, et bientôt, sous son action vigoureuse et sage, le projet reçut un commencement de réalisation.
Le centre du groupe fut Saint-Nicolas, dont l'un des vicaires, M. l'abbé Jouglet, assumait, comme aumônier, la direction morale et religieuse des syndiquées. Mais le recrutement de celles-ci s'effectuait dans toutes les paroisses de la ville. Ce recrutement ne fut pas d'ailleurs chose facile, car patronnes et ouvrières — le Syndicat était mixte, en effet — se montraient si non hostiles, du moins indifférentes à cette œuvre qui leur apparaissait comme une nouveauté dangereuse. Aussi fallut-il tout le dévouement de l'aumônier, des hommes éminents et des femmes zélées dont nous avons parlé, pour triompher des difficultés du début. Leurs patients efforts, bénis par l'évêque de Nantes, alors Mgr Laroche, finirent par en avoir raison. L'œuvre était trop belle, trop nécessaire, et ses promoteurs trop vaillants, pour qu'elle ne fût pas assurée du succès.
Les statuts du Syndicat furent peu à peu mis au point, rédigés par M. Amoureux, de si vénérable mémoire, et ils furent déposés à la Mairie de Nantes en février 1893, et le 6 mars suivant, le Syndicat de l'Aiguille était officiellement constitué, (Notons en passant que M. Amoureux en resta le conseiller éclairé et s'y intéressa jusqu'à sa mort, il fut alors dignement remplacé par M. Puget, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, qui mit au service du groupement syndical sa science de légiste consommé et son zèle de grand chrétien).

Chemises sur Mesure
Vente de Tissus au Mètre
A. SEGUY
Chemiser
1, rue des Carmes - NANTES
près la Place du Change
Escompte de 5 % aux Syndiqués

EXPERTISE IMMOBILIÈRE
G. CADOU
EXPERT-GÉOMÈTRE - LICENCIÉ EN DROIT
48, rue Desaix - NANTES
TÉLÉPHONE 126.32
Mesurages, Bornages, Lotissements, Comptes de Mitoyenneté, Gérances de Propriétés, Vente et Achat d'Immeubles.

ORNEMENTS D'ÉGLISE
Spécialité de Linge de Messe - Broderies Or et Soie sur tous Tissus
Aubes - Dessins - Prix modérés
M^{me} D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin - NANTES
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

GRAVURE SUR MÉTAUX
Anc. Maison FOURNIER et ARNOUX
Fondée en 1895
JEAN TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'État
10, Rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleurs - Vignettes et Timbres élastiques pour tous usages - Plaques émail de toutes formes et dimensions - Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

Entreprise Générale de Peinture
L. Chatellier, Père et Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

CHAUSSURES
de FANTAISIE et de TRAVAIL, sur MESURE et en CONFECTION pour Hommes, Femmes et Enfants
FLEURY, Père et Fils
7, Place Saint-Pierre
RÉPARATIONS CUIR, CRÈPE, USKID
5 % Remise aux membres du Syndicat Chrétien

COUVERTURE - PLOMBERIE
Ancienne Maison B. BARBÉ
Raymond PAILLAT, succ^r
65, Rue Saint-Donatien - NANTES
Appareils Sanitaires ; Salles de Bains
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

Installations Sanitaires
A. ETOURNEAU
12, Quai Duquay-Trouin - NANTES
Téléphone : 112.88
SUCCURSALE A POITIERS, Rue J.-de-Grailly
Téléphone : Poitiers 5.26

RIPOCHE et Cie
2, Rue Pierre-Landais, NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles - Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
Rayon spécial d'Articles de Travail
MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT
Favreau et Lavageau
TELEPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

PLATRERIE - DÉCORATION - STAFF
FUMISTERIE
A. Bilon & Ancelin
ENTREPRENEURS
31, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone 117.49

Serrurerie d'Art et de Bâtiment
André ROBIN
7, Rue Franklin - NANTES
Téléphone 129.71

L'Alliance Régionale de l'Ouest
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin - Tél. 113.82
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. député, Président.
Charles HAENTJENS, Vice-Président.
Jean BABIN-CHEVAYE.
Hippolyte BARDON, Assureur.
Jules BONDUELLE, etc.
MM. Étienne HIBON, etc.
Anatole MANGEAU, ancien député.
Robert PERGELINE, etc.
Raymond RICHOU, etc.
R. C. Nantes 739 B.

VINS EN GROS
Joseph JACOB
16, rue Porte-Neuve, 16
NANTES
Spécialité de Vins Fins
Pour les Syndiqués, remettre les Commandes,
6, rue de Bel-Air.

Assurances Sociales
Organismes pour l'application de la loi
du 5 Avril 1928
Caisse Mutuelle Familiale de la L.-I.

SALLE SAINT-MICHEL
6, RUE DE BEL-AIR
(dans l'immeuble des Syndicats de Travailleurs Chrétiens)
LOCATION
pour Sociétés, Groupements, etc..., Kermesses,
Fêtes familiales, Ventes de Charité, etc.

Assurances Sociales
Organismes pour l'application de la loi
du 5 Avril 1928
Caisse Mutuelle Familiale de la L.-I.

La Maison Familiale
NANTES, 6, Rue de Bel-Air
Société anonyme coopérative, à capital variable, d'habitations et constructions à bon marché.
Application de la loi du 13 juillet 1928, établissant un programme de constructions d'habitations à bon marché et de logements dits « Loi Loucheur ».
La Maison Familiale a été constituée conformément à la loi du 12 avril 1906 et approuvée par arrêtés ministériels en date des 18 juillet 1911, 17 juillet 1924 24 mars et 2 mai 1926.
Elle a construit à Nantes plus de 50 maisons, et, à Châteaubriant, la première partie d'une cité jardin comprenant 24 logements en 12 maisons jumelées, d'une valeur de plus de 800.000 francs.

Son capital actuel est de 1.330.000 francs et sera plus que doublé en 1929. Ses réserves disponibles se montent à plus de 27.000 francs.
La Maison Familiale est donc toute désignée pour faire profiter ses adhérents des avantages et des facilités accordées par la loi « Loucheur ».
Elle s'étend à tout le département, et le Conseil général de la Loire-Inférieure vient de lui accorder son cautionnement près de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un programme de travaux de deux millions de francs. C'est dire la confiance qu'elle inspire.
Ses bureaux sont ouverts tous les jours, à l'exception du lundi, et pour faciliter aux ouvriers et employés les demandes de renseignements, le secrétaire général se tient à leur disposition, le mercredi et le vendredi, de 19 heures à 20 heures, le samedi après-midi, de 14 heures à 19 heures, et le dimanche matin, de 10 heures à 11 heures.

Tél. 123.28
NANTES
- R.C. 553 -
FAITES TOUS VOS ACHATS A
LA CHATELAINNE
Tél. 123.28
SAINT-NAZAIRE
- R.C. 553 -